

La truite méditerranéenne du Verdon



Bulletin d'information des pêcheurs du Verdon
Numéro 3 - Janvier 2018

SOMMAIRE

Une truite et des hommes. P. 3

I Haut Verdon

La truite autochtone du haut Verdon. P.4

Un adou... Qu'est-ce que c'est ? P. 5

Écrasez moi ça ! Que de réserves et que de no-kill ! P. 6

Des nouvelles de la Chasse... P. 7

Le Haut Verdon... En mémoire de Gérard Isouard. P. 8.

II Moyen Verdon

Voyage en amnésie P. 9

Saison 2017 dans le canyon. P. 11

L'apron du Verdon fait de la résistance. P. 11

III Bas Verdon

Le no-kill dans le Verdon : ni une hérésie, ni une solution miracle. P. 12

A propos des sédiments du Verdon. P. 14

Déconcrétion du Colostre : les résultats. P. 15

Taille légale de capture des truites : est-ce vraiment un combat d'arrière-garde ? P. 16

Une frayère artificielle sous le seuil de Gréoux. P. 18

Rejets, stations d'épuration et qualité des eaux. P. 19

Le Colostre, poumon du Bas-Verdon. P. 20

Tintin au pays des nègres à peau blanche. P. 21

Michel Robert n'est plus. P. 21

Tee-shirts, porte-clefs Verdon. P. 22



Une truite et des hommes

Dans bien des régions de France, les souches ancestrales de truites farios ont disparu, remplacées par les gènes douteux de poissons de pisciculture. Par chance, les études génétiques effectuées ces dernières années montrent que notre truite sauvage du Verdon est restée telle qu'elle était avant que les hommes ne jouent aux apprentis sorciers. Allos, Colmars, Saint-André, Castellane, Rougon, La Palud, Moustier, Gréoux et Vinon : la truite du Verdon est partout la même. Cet animal emblématique des eaux vivantes est un patrimoine que nous devons transmettre et préserver.

Avec la multitude de petits points qui constellent sa robe et son caractère insaisissable, notre truite fario méditerranéenne est restée la reine du Verdon malgré la construction des grands barrages qui ont supprimé deux-tiers de ce qui était jadis un cours d'eau d'exception.

La truite s'accroche à la vie. Elle s'y accroche bien, même, puisque tous les ans, les pêcheurs contemplatifs ont la chance de pouvoir observer les frayères (nids grattés sur les lits de galets) par lesquelles elles perpétuent la vie dans le Verdon depuis la nuit des temps.

Dans son sillage, les pêcheurs continuent à montrer chacun à leur façon que la pêche peut être belle dans cette rivière :

-Il y a le Haut-Verdon et ses paysages de far-west pour donner un aperçu époustoufflant de ce qu'était le Verdon vivant.

-Il y a aussi le Moyen-Verdon où l'ombre et la lumière découvrent à celui qui l'explore canne à pêche à la main quelque chose comme l'âme caché de la Provence.

-Il y a enfin, le Bas-Verdon et ses paysages plus ouverts et humanisés qui n'en recèlent pas moins un peuplement piscicole d'exception.

Les aménagements des hommes ont découpé la rivière en tronçons mais notre truite du Verdon concentre dans ses gènes l'intégrité de son royaume perdu.

Le bulletin d'information qui est entre vos mains veut faire échos aux actions menées en faveur des milieux aquatiques d'un Verdon vivant et de ses affluents. Il veut également fédérer les pêcheurs afin que ceux-ci deviennent pleinement conscients du rôle qu'ils auront à jouer pour assurer un avenir à leur rivière.

Car si nous, pêcheurs, sommes de bons connaisseurs des milieux aquatiques du Verdon, nous avons en revanche le gros défaut d'être des solitaires et de préférer (parfois) la compagnie des truites à celles des hommes...

Pourtant, de nos jours, ce sont bien les hommes qui décident de la vie et de la mort des cours d'eau.

Et avec 7000 membres dans les Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatique du Verdon (les fédérations des Alpes-de-Haute-Provence et du Var en comptent 26 000 au total et on estime que la réciprocité interfédérale en attire encore autant), les pêcheurs doivent devenir conscient du rôle qu'ils ont à jouer dans la vie de ce territoire où un habitant sur six est membre d'une AAPPMA.

Vive le Verdon et vivent ses truites méditerranéennes !

Benjamin ISOUARD
Président de l'AAPPMA La Truite du Haut Verdon
Administrateur de la FDAAPPMA 04

Jean-Christian Michel
Président de l'AAPPMA Verdon-Colostre
Administrateur de la FDAAPPMA 04

HAUT VERDON

La truite autochtone du Verdon !

Il n'y a pas si longtemps, l'action phare de la gestion halieutique était l'alevinage. « Était » car aujourd'hui cette action est très sérieusement remise en cause, voire abandonnée. Au milieu des années 1990, une partie de la pêche associative s'est posée la question de l'efficacité réelle de cette gestion. Pour cela, ces pionniers se sont appuyés sur l'essor du génie génétique. Ainsi, les résultats des diverses études menées sur les populations de truites mirent à bas bien des certitudes !

Premièrement, il y avait, en France, une mosaïque de différents types de truites farios appartenant à deux grands groupes : atlantique et méditerranéen. Cette grande division de départ est due aux émissaires maritimes des cours d'eau. Le peuplement en truites des rivières françaises s'étant fait, il y a des milliers d'années, par la mer. Océan Atlantique et Manche pour les unes, mer Méditerranée pour les autres. Or les truites issues du bassin versant atlantique et celle issues du bassin versant méditerranéen sont très différentes.

Mais la différenciation des truites farios va bien plus loin que la distinction Atlantique/Méditerranéenne. Les généticiens se sont aperçus qu'il y avait au sein de ces deux grands groupes autant de sous-groupes dits « souches » correspondant à chaque cours d'eau. La France des truites était donc d'une impressionnante diversité, reflet de la logique d'adaptation à des milieux différents depuis des milliers d'années.

Deuxièmement, les truites d'alevinages étaient non seulement issues d'un nombre limité de souches mais en plus elles étaient faiblement diversifiées du point de vue génétique. Car à l'inverse de ce qui se passe dans la nature, dans les piscicultures, tous les alevins sont issus d'un faible nombre de géniteurs. Or de la diversité génétique dépend l'adaptabilité des poissons aux milieux. Ainsi l'immense majorité des alevins introduits dans la nature ne survivaient pas à leur première année dans le milieu naturel. Quant à ceux qui survivaient, ils faisaient courir un risque de pollution génétique en se reproduisant avec des truites de souches autochtones, les rendant alors moins adaptés aux contraintes du milieu naturel.

En conséquence, pour avoir plus de truites dans les rivières... la solution était de favoriser les truites autochtones et non les alevinages !

Et dans le Verdon, qu'en est-il ?

En 2011, la Fédération des AAPPMA 04 a mené une étude génétique sur le Coulomp, l'Ubaye et le Haut-Verdon. 5 stations d'études ont été définies avec la toute nouvelle AAPPMA « La Truite du Haut Verdon » : une sur l'Issole, trois sur le Verdon et une sur la Chasse. Sur les cinq stations une même souche autochtone Verdon fut identifiée et, en l'occurrence, malgré les alevinages massifs effectués lors du dernier demi-siècle, la pollution génétique était limitée. Désormais, la ligne à suivre par l'AAPPMA « La Truite du Haut Verdon » était précisée dans le paragraphe de conclusion de l'étude du professeur Berrebi de l'Université de Montpellier:

« La truite sauvage du Verdon constitue un type génétique original, tel qu'il existait avant que l'homme ne pêche les truites. Elle est à protéger par une gestion patrimoniale limitant au maximum les alevinages. Les actions écologiques de soutien sont, selon le cas, le nettoyage des rivières, la création de frayères, l'aménagement de caches, l'entretien de la ripisylve, la lutte contre la pollution... » Voilà pour le Haut Verdon.

L'aappma Verdon-Colostre a fait la même démarche pour étudier les peuplements en truites farios du Bas-Verdon (160km en aval !) et les conclusions ont été les mêmes :

« La population analysée dans le Verdon juste en-dessous du seuil de Gréoux-les-Bains ne présente pas de présence domestique significative. La station du Verdon qui a fait l'objet de cette étude est purement sauvage. Cette population de truite à une altitude de seulement 300 mètres est remarquable. Il est rare de trouver de telles populations à une altitude où souvent les populations sont artificielles et uniquement maintenues par des repeuplements annuels. »

(Les résultats des études génétiques du Colostre et des Gorges du Verdon sont attendus pour début 2018 mais nous serions étonnés qu'ils soient différents, même en ce qui concerne les grosses truites lacustres migratrices de Sainte-Croix.)

Depuis, toute action consistant à déverser des alevins de truite fario dans le Haut et le Bas-Verdon a cessé. Les AAPPMA pratiquent une gestion patrimoniale et travaillent pour restaurer les milieux aquatiques : c'est la fin de la gestion agricole des cours d'eau.

Benjamin Isouard



Truite méditerranéenne du haut Verdon.

Un adou... Qu'est-ce que c'est ?

Une rivière, c'est tout un univers. Dans notre monde technophile qui carbure à la vitesse de la lumière, la contemplation n'est plus de mise. Pourtant, elle est indispensable pour comprendre toute la subtilité du monde naturel. C'est ainsi que nous, pêcheurs, avons oublié les adoux.

Pendant 50 ans nous avons cru pouvoir faire reposer la gestion des rivières sur le modèle du productivisme. Nous avons cru que les poissons, comme les voitures, se produisaient à la chaîne, dans des piscicultures. Puis, devant l'échec évident de cette méthode, la réflexion est venue. Et avec elle l'observation. La chute des peuplements piscicoles nous a poussé à remettre leurs conditions de vie au centre de nos préoccupations.

Pour qu'il y ait du poisson dans une rivière, il ne faut pas de pollution de l'eau. C'est une évidence mais beaucoup de pêcheurs ne s'en préoccupaient pas par le passé. On effectuait des lâchers de truites surdensitaires pour pallier les manques et cela suffisait aux heureux pêcheurs. Mais trop souvent, la rareté du poisson était due à des perturbations d'origines humaines qui déséquilibraient tout l'écosystème et la chaîne alimentaire, depuis les algues jusqu'au poisson, en passant par les insectes aquatiques.

Une eau de bonne qualité est nécessaire mais il faut aussi que les poissons se reproduisent. Or la truite ne se reproduit pas n'importe où. Le choix des sites de fraie remplit des critères physiques et biologiques précis. Il faut un lit de graviers pouvant être facilement creusé par les mouvements de queue de la femelle. La hauteur d'eau ne doit pas excéder 30 cm et rester constante durant toute la période de développement des oeufs et des alevins. Par ailleurs, la vitesse du courant doit être régulière et comprise entre 30 et 60 cm par seconde. La bonne circulation de l'eau à l'intérieur des galets assurant une bonne oxygénation des œufs.

Dans une rivière à truite fonctionnelle ces conditions sont souvent réunies. Cependant, de par l'action de nos sociétés c'est de moins en moins le cas. En plus des modifications chimiques, il y a aussi tout les obstacles et ouvrages faisant barrage au libre écoulement des eaux et modifiant le profil des rivières... Sans compter le climat qui fait de plus en plus le yo-yo entre sécheresse et pluie diluvienne.

Mais, heureusement, la rivière c'est tout un univers. Ce n'est pas seulement un chenal en eau, c'est aussi un lit mineur, régulièrement noyé par les crues annuelles à décennales, et un lit majeur, noyé uniquement lors des crues les plus importantes, centennales ou millénnales, et où la végétation se développe. Cette forêt porte un nom : la ripisylve. Dans celle-ci, la vie bat son plein car à quelques décimètres sous la surface du sol se trouve la nappe d'eau d'accompagnement qui court sous tout le lit majeur de la rivière. Et, par endroits, cette nappe fait surface reprenant un écoulement aérien sous forme de ruisseau qu'on appelle un adou.

Les adoux, c'est l'assurance vie de la rivière. Comme la nappe d'accompagnement n'est pas soumise à des variations de débits aussi importante que le chenal en eau, l'écoulement des adoux est très régulier. Les crues comme les sécheresses y sont atténuées. Ils permettent aux rivières d'avoir encore de l'eau lors des étés secs, voire d'être l'ultime refuge de la vie quand l'eau est absente ailleurs où qu'un déluge transforme la rivière en torrent de boue. Mais là ne s'arrête pas les services rendus par les adoux. Ce sont aussi des pouponnières de luxe pour nos amis à nageoires. Ils sont l'incarnation même des conditions parfaites de reproduction : lit de graviers facilement mobilisable, hauteur d'eau constante n'excédant pas 30 cm, vitesse du courant régulière, tout y est idéal pour le développement de l'oeuf et de l'alevin. En plus, du fait de la régularité de leur débit et de l'endroit où ils s'écoulent, ce sont de véritables oasis où la vie et la nourriture sont abondantes. Bref, pour qu'il y ait des truites dans les rivières, les adoux c'est le top... C'est pour cela que l'AAPPMA La Truite du Haut Verdon, la FDAAPPMA 04 et le SIVU d'entretien des berges du Verdon en prennent bien soin. C'est bien plus efficace et moins cher qu'une pisciculture !

Mais pour s'en apercevoir, il fallait prendre le temps d'observer. Bref d'être contemplatif...

Benjamin Isouard



Deux vues d'un adou typique serpentant dans la ripisylve.

Écrasez moi ça !

Pêcheurs, de grâce, écrasez les arpillons de vos hameçons ! Même si vous conservez les prises à laquelle la réglementation vous donne droit. Vous avez tout à y gagner. Quand pêcher était une nécessité de survie, et que les matériaux étaient bien moins performants, l'ardillon était une garantie supplémentaire afin d'éviter que le poisson ferré ne s'échappe. Mais aujourd'hui, d'une part, nous ne pêchons plus pour survivre et, d'autre part, les matériaux et technologies dont nous disposons sont plus efficaces que par le passé. Un hameçon actuel est bien plus pénétrant qu'un hameçon d'il y a seulement 50 ans, et son arpillon aussi. Trop nombreuses sont les truitelles à succomber des blessures infligées par cet appendice en métal d'un autre âge. Or, chaque truitelle qui disparaît c'est une chance en moins pour l'avenir de la rivière. De surcroît, et là je vous parle d'expérience, on ne perd pas plus de poissons encours de combat lorsque l'on utilise des hameçons sans arpillon. Il y a même un fait notable, plus le poisson est gros, moins on le perd. Probablement parce que ce que beaucoup trop de pêcheurs considèrent comme un atout, c'est à dire l'ardillon, est une faiblesse. Il réduit considérablement la pénétration dans la dure mâchoire des poissons les plus vieux. Et, si vous relâchez vos prises, y compris les plus grosses, la trace laissée y est nette comme l'aiguille d'une seringue. Les tissus ne sont pas déchirés par l'ardillon lorsque le poisson se débat. Bref, tout le monde s'y retrouve. Donc, ÉCRASEZ MOI ÇA ! Écrasez vos arpillons ! Que vous pêchiez au toc, au lancer, au vairon manié ou à la mouche.

Benjamin Isouard

Que de réserves et que de no-kill !

Cela n'aura pas échappé aux pêcheurs ayant pris connaissance de la réglementation départementale 2018, sur le territoire de l'AAPPMA La Truite du Haut Verdon, pour la saison à venir, le linéaire cumulé de parcours en réserve intégrale ou no-kill a beaucoup augmenté.

Il y a quatre raisons à cela :

- reconstituer les populations piscicoles grandement éprouvées par la sécheresse de 2017 sur certains linéaires.
- protéger les sections de rivières où les prélèvements sont potentiellement les plus importants en rapport de leurs peuplements.
- mettre en valeur les sections de rivières les moins bien peuplées.
- répondre à une demande croissante en ce qui concerne les parcours no-kill.

En tant que gestionnaires, nous nous attendons à ce que beaucoup de dents grincent. Nous nous attendons aussi à des phrases du type : « Vous êtes contre les pêcheurs qui prélèvent ! » ou autre « vous êtes contre la pêche populaire ! » Phrases entendues dans les premiers mois de la saison 2012, lorsque nous avons créé les 4 réserves actives (nom français des parcours no-kill), de Thorame-Haute Gare, Colmars les Alpes, Allos et la Foux d'Allos, qui sont venues s'ajouter à celle de la Serpentine, ainsi que dans les premiers mois de la saison 2014, lorsque la maille de la truite a été portée à 23 cm dans le haut Verdon.

Premièrement, non nous - le conseil d'administration de La Truite du Haut Verdon - ne sommes pas contre les pêcheurs qui prélèvent. Nous sommes contre ceux qui prélèvent de manières abusives, sans se soucier de leur impact sur le milieu. Nous savons aujourd'hui que l'on ne sème pas les truites comme les blés pour après les récolter. A ce titre, le modèle des alevinages et autres lâchers, en vigueur à la fin du XX^e siècle, a été un échec qui n'a pas empêché la chute des populations piscicoles, et qui a entraîné, dans son sillage, celle des effectifs de pêcheurs. En conséquence chacun doit être conscient et responsable de ses actes. Garder quelques poissons dans l'année pour les plaisirs de la table se comprend. Stocker compulsivement des dizaines, voire des centaines (certains se reconnaîtront) de truites dans les congélateurs relèvent de la bêtise et de l'ego mal placé.

Deuxièmement, non nous - toujours le conseil d'administration de La Truite du Haut Verdon - ne sommes pas contre la pêche populaire. Bien au contraire. Il suffit de voir ce que les pêcheurs échangent et plébiscitent sur les réseaux sociaux, de voir le contenu de la presse spécialisée, de se rendre dans des carrefours et salons comme ceux de Clermont-Ferrand et Saint-Etienne, et... les ventes de cartes de notre AAPPMA. Ces dernières ont cru de 4.3 % en 2015, de 2.5 % en 2016 et, malgré la sécheresse, de 1,3 % en 2017. Alors que, dans le même temps, au niveau départemental comme national, la tendance est à la stagnation des effectifs, voire à la baisse. Car en 2018, être populaire à la pêche, ce n'est plus défendre le prélèvement à outrance mais défendre une pêche soucieuse de mieux s'intégrer dans les grands équilibres naturels.

Si en 2018 nous prenons cette direction, c'est pour être au plus haut niveau, et pour le plaisir du plus grand nombre, en 2020 et au-delà.

Quels que soient les âges et les comptes en banques...

Benjamin Isouard



Aujourd'hui plus que jamais, la maîtrise technique est une quête ; «le» beau poisson, petit ou gros, plus important que le «nombre».

Des nouvelles de la Chasse...

Fin Novembre, le dossier de demande d'autorisation environnementale de la microcentrale de Chasse a été déposé auprès des services de l'État.

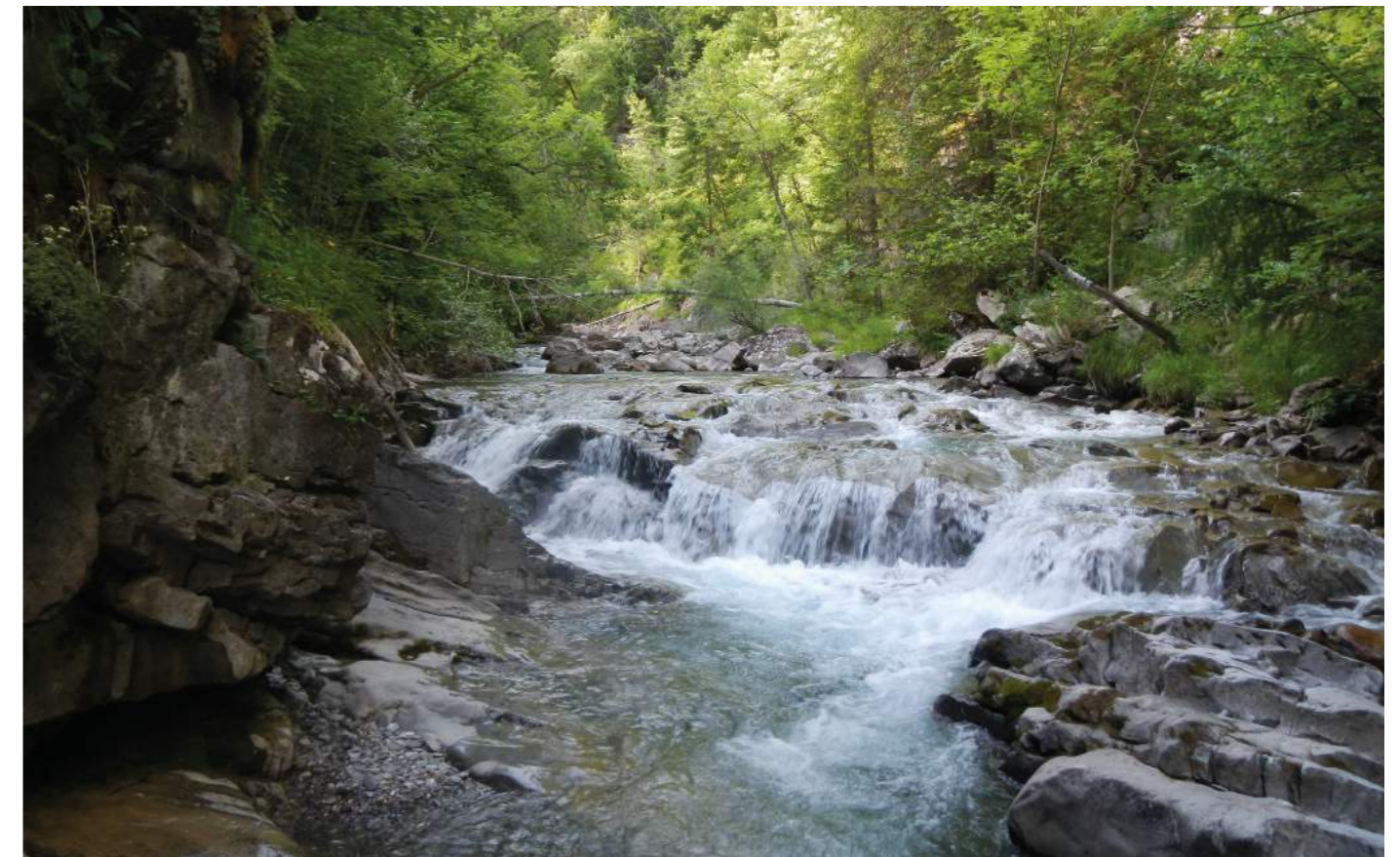
Si la microcentrale de la Chasse voyait le jour, ce serait 2880 m de cours d'eau où, 300 jours par an, il n'y aurait plus qu'un débit de 80 l/s contre actuellement un débit moyen de 742 l/s. Quasiment une division par 10, entre le Pont menant au hameau de Chasse, à l'aval, et le lieu-dit des Chasts, à l'amont. Et où la biodiversité connaîtrait une division dans des proportions égales. De surcroît, avec un débit réduit de la sorte, le développement algal, que la Chasse connaît lors des étés les plus secs, serait récurrent. Ce qui n'est pas du tout favorable au biotope de ce torrent tel que nous le connaissons aujourd'hui, alors qu'il a un rôle important dans l'ensemencement biologique du Verdon, tant en microfaune qu'en alevins. Et quid de ce qui se passera dans un contexte de changement climatique ? A priori, rien de bon. Et tout ça pour quoi ? Certainement pas l'écologie. Actuellement, en France, il y a 2000 microcentrales hydroélectriques qui ne produisent que 1 % de l'électricité. Par contre, avec l'action combinée des grands barrages, ces installations sont responsables de l'artificialisation de 90 % des cours d'eau français et donc, aussi, du recul de la biodiversité sur toutes ces masses d'eau. En cette fin d'année 2017, il ne reste que 10 % de cours d'eau français libres de toutes installations. En moyenne 7 sur 10 de ces cours d'eau sont en très bon état écologique. Dont la Chasse. Nous touchons là au comble de l'absurde. Pour augmenter la part d'énergie soit disant « verte », la poignée de cours d'eau français encore sauvage va être détruite alors que les mêmes gains auraient pu être fait via l'amélioration de l'existant, ou par des économies d'énergies. Mais bon, gains économiques et gains écologiques ne font décidément pas bon ménage.

Quoi qu'il en soit, l'AAPPMA La Truite du Haut Verdon, la Fédération de Pêche des Alpes de Hautes Provence, l'association La Vallée Heureuse de Chasse et tous ceux qui se reconnaissent dans la sauvegarde de ce torrent ne lâchent rien et ne lâcherons rien pour que l'eau vive...

Benjamin Isouard



La Chasse juste en amont de la prise d'eau de la microcentrale projetée.



La Chasse dans le tronçon court-circuité projeté. C'est là, si la microcentrale voit le jour, qu'il n'y aura plus qu'un débit de 80 l/s, et ceci 300 jours par an.

Le Haut Verdon...

« Ah bon ! Le Verdon ne prend pas sa source à Castellane ? » Il y a 20 ans, c'est par cette phrase qu'une amie de mes parents a demandé confirmation de ce qu'elle venait d'entendre. Oui, le petit torrent qui traverse la Foux d'Allos, et auquel personne ne prête attention, c'est le Verdon. Oui, à Castellane, à proximité immédiate des Grandes Gorges qui ont fait sa célébrité, le Verdon a déjà parcouru près de 70 km.

Les Grandes Gorges situées au coeur du Moyen Verdon sont un des plus haut lieux de la pêche à la truite en France. Cette section de la rivière, couleur d'émeraude, est non seulement célèbre pour son cadre grandiose mais aussi pour ses remontées d'énormes truites du lac de Sainte-Croix. Seules réelles retombées positives du lourd tribut payé par le Verdon à la production hydroélectrique. Car sans ça, la pêche dans les gorges ne serait plus que l'ombre de ce qu'elle fut, quand le Verdon était encore sauvage. Parce qu'il existe un lieu pour se faire une idée de ce que fut le Verdon dans les gorges, avant la fée électricité, et ce lieu c'est le Haut Verdon.

Quand on remonte la rivière, à partir de Saint André les Alpes, par-delà le lac de Castillon, célèbre pour ses grands brochets, le haut Verdon déploie son immensité. Ce sont près de 200 km de longueurs cumulées de rivières, torrents et ruisseaux qui s'offrent à vous, dont 55 km pour le seul Verdon. Le « reste » ce sont ses affluents et sous affluents. Et toute cette masse d'eau est bien à très bien peuplée en truites. Comme il s'agit de cours d'eau où l'homme a encore du mal à dicter sa loi, il y a beaucoup, beaucoup de petites truites, fruits de ce que les scientifiques appellent un « bon recrutement ». Mais il y a aussi des grosses, voire de très grosses truites, dont certaines passent largement les 70 cm. Avec de très belles surprises également possibles dans les affluents. Si ces truites sont moins célèbres que leurs soeurs des gorges c'est peut être du fait que ce sont des truites de rivières, bougeant peu à très peu, que ce soit pour se nourrir comme pour se reproduire, et non des truites migrant vers et depuis un lac pour les mêmes raisons. Entre cette armada de petites truites et les vieux « monstres », les eaux du Haut-Verdon abritent de nombreuses truites d'une taille normale, aux robes parfois « surnaturelles ». Mais nombreuses ne veut pas dire faciles. Nous, les membres du conseil d'administration de l'AAPPMA, sommes toujours très surpris par le ressenti des pêcheurs et les résultats des pêches électriques d'inventaires, qui ne se recoupent pas. En clair, les meilleures sections du Verdon, ou de ses affluents, ne sont pas celles où les pêcheurs ont les meilleurs résultats. Les truites du Haut Verdon ne s'offrent donc pas au premier venu... Voilà pour les eaux vives ! Et il y a aussi de l'eau calme, celle du plus grand lac d'altitude d'Europe : le lac d'Allos, peuplé de quelques truites, parfois monstrueuses, et de nombreux ombles chevaliers, dans un cadre à couper le souffle. Car le Haut Verdon c'est aussi un cadre. Pêcher ses eaux c'est être ailleurs : au pays de la Liberté. Souvent la comparaison est faite, toutes proportions gardées, avec l'Ouest américain. Il y a maintenant 10 ans, un de mes amis est venu faire l'ouverture de la truite ici, avec moi. L'année précédente il avait parcouru les Montagnes Rocheuses, du Colorado au Wyoming, canne à la main, à la recherche de la truite cutthroat. Il est arrivé dans nos montagnes de nuit. Le lendemain, quand le jour s'est levé, il a regardé le paysage à 360 degrés et s'est exclamé « Ça vaut les Rocheuses ! » J'avais tellement d'estime (et c'est toujours le cas) pour mon ami Romain, et je fus tellement surpris par cette comparaison, que, sur le moment, je n'ai pas rebondi sur cette affirmation. Mais il n'est jamais trop tard. J'aurais dû lui répondre : « Mon ami, c'est le Verdon sauvage... »

Benjamin Isouard



Petit aperçu d'un torrent de montagne du haut Verdon.

En mémoire de Gérard Isouard, 1946-2017

Si d'aventure Adrien, Claude, Eric, François, Ghislain, Jean-Christian, Rémy, Robert et Sylvain, se trouvaient réunis en un même lieu, cela ne pouvez être que grâce à la pêche. Ils sont tous pêcheurs et tous impliqués dans la pêche associative. Là où la pêche se dessine, parfois dans les heurts, mais, heureusement, très souvent dans la joie. Et, en ce vendredi 24 Mars 2017, tous ont rendez-vous avec la tristesse et le chagrin car Gérard, mon père, est brutalement décédé 5 jours plus tôt à l'âge de 70 ans. Ils étaient là pour lui dire un dernier « au revoir ». Ils étaient aussi là pour sa famille accablée : Joëlle, Marion, Anthony et moi-même.

Mon père était administrateur de La Truite du Haut Verdon. Il n'était pas membre du bureau. Pourtant c'était un des piliers de l'AAPPMA. Il faisait toutes ces petites choses qui sont nécessaires aux grandes actions : bricolages, secrétariat, entretiens, transports, et même relations humaines. En sommes, c'était le « grand facilitateur » et, dans l'AAPPMA comme à la fédération départementale, il était considéré comme tel.

Pour moi, il était évidemment bien plus. Il était mon père et même mieux. C'est lui qui m'a appris un monde réel, beau, où l'on se sent libre et où l'on se sent vivre. Il m'a appris le monde sauvage. Ce monde qui, dès mes plus jeunes années, était devenu notre immense sens commun.

Benjamin Isouard



Gérard Isouard...
Il n'y a pas si longtemps !

MOYEN VERDON

VOYAGE EN AMNESIE

Le moyen Verdon est sans doute le plus beau parcours de pêche des Alpes-de-Haute-Provence et il est également le plus maltraité. En 20 ans, les acteurs socio-économiques sont parvenus à transformer ce joyau environnemental en une rivière-fantôme.

Les coupables ont un nom. Il s'agit de l'hydroélectricité, de l'extraction des granulats et d'une gestion touristique du moyen Verdon en contradiction avec la fragilité environnementale de ces milieux aquatiques jadis exceptionnels.

« Gorges du Verdon » est devenu synonyme de mensonge environnemental.

L'histoire du moyen Verdon est celle de la raison d'état appliquée aux rivières, des politiques de village à courte-vue et de l'omerta touristique et hydroélectrique. Et au milieu de ce sympathique panier de crabes, les pêcheurs n'ont pas compris assez tôt le sort qu'on leur réservait.

Qu'il y ait eu un jour une rivière vivante en aval de Castellane, des pêcheurs locaux qui allaient au Verdon matin et soir et d'autres qui rappelaient de la France entière pour pêcher les truites du Verdon, qui s'en rappelle ? En deux décennies, l'essentiel a été balayé.

Les amoureux de la nature et d'un tourisme durable ont été chassés des rives de cette rivière.

Ils ont été remplacés par les mercenaires des activités commerciales d'eau vive et par des touristes décérébrés qui croient qu'on peut confondre impunément écosystèmes naturels d'une rivière et toboggans de parc d'attraction.

Voilà encore la ritournelle réactionnaire du « c'était mieux avant ! », nous reprochera-t-on ? La rancœur des pêcheurs est pourtant simple à comprendre : en vingt ans, les peuplements piscicoles du moyen Verdon ont été divisés par 4.

Après la crue de 1994 et de la mise en place de la gestion touristique des débits en 1996, le moyen Verdon a commencé sa descente aux enfers.

Un document de février 1979, intitulé *Aspects piscicoles du Verdon* (édité par le Ministère de l'Agriculture, dont la gestion de la pêche de loisir dépendait alors) nous donne quelques éléments objectifs pour nous remémorer cette époque où le Verdon en aval de Castellane n'était pas encore devenu une rivière fantôme même si ses peuplements étaient déjà impactés par l'hydroélectricité.

Celui qui sait qu'aujourd'hui la rivière ne compte plus que 30 kg de truites à l'hectare (et, à l'avenir, nous pourrions descendre encore plus bas...) risque de faire un malaise en lisant les lignes suivantes qui rapportent le résultat d'une pêche électrique ordinaire voir médiocre en aval de Castellane, un peu avant le début des années 80. On peut y lire :

« Dans la zone rocheuse des barres de Saint-Jean, la population de truites était surtout formée de truites de deux à plusieurs étés dont la présence est favorisée par l'abondance de grosses caches, le peuplement portant sur un poids total de 88 kg/hectare, pour près de 1000 sujets. Ce n'est pas un tronçon particulièrement intéressant et il est moins riche que bien des tronçons du Haut-Verdon. Ces chiffres relativement faibles, vu la qualité du cours d'eau sont indubitablement dû à l'irrégularité des débits. »

Et maintenant, lisez un peu ce que le même rapport disait du moyen Verdon en général :

« Sur le plan national, l'on peut probablement compter sur les doigts de la main le nombre de belles rivières équivalentes au Verdon par la qualité exceptionnelle de leurs eaux, leur relative richesse en truites et leurs sites tout à fait remarquables. Le pêcheur sportif regrettera, bien sûr, la transformation de la moitié du linéaire du cours d'eau en retenues et la diminution de la population piscicole autochtone due à une grande irrégularité des débits turbinés. Soumis à un effort de pêche sans cesse croissant en raison du développement du tourisme (dépassant de beaucoup l'échelle régionale), l'administration et les fédérations de pêche auront à faire face à deux problèmes essentiels : maintenir la qualité des eaux et augmenter les possibilités de pêche, les captures dépassant de plus en plus les possibilités de la production naturelle. »



« Quoique largement aménagé par la construction de plusieurs retenues et ayant vu ses populations piscicoles diminuer en raison de nouveaux régimes hydrauliques (trop irréguliers), le Verdon représente encore, en France, l'une des rivières les plus côtés sur le plan de la pêche à la truite et ce, grâce à la qualité de ses eaux et à ses remarquables possibilités touristiques dont le grand Canyon représente le fleuron. »

Jusqu'au début des années 1990, les truites des gorges du Verdon paraient sur les couvertures des livres et des magazines et faisaient rêver les pêcheurs de la France entière. C'est seulement vers la fin de cette décennie que la descente aux enfers de notre rivière a commencé.

Par le passé, en aval de Castellane, il y avait deux catégories de pêcheurs : les pêcheurs de truites sédentaires qui pratiquaient au toc, au lancer et à la mouche et les pêcheurs de grosses truites lacustres migratrices qui remontaient les Gorges depuis le lac de Sainte-Croix et atteignaient des tailles prodigieuses (ces truites lacustres furent bien le seul aspect positif apportés par les lacs).

Les clubs de pêche à la mouche venaient de Toulon et de Grasse et prenaient possession des campings pendant l'été : on se rappelle encore de Jo Roqueplan, chef de file des toulonnais qui montait des mouches pour tout le camping et qui a appris à se servir d'une canne à mouche à bon nombre de novices.

La qualité de la pêche dans le Moyen-Verdon était reconnue. Dans les années 80, M. Bernard Pons, Secrétaire d'Etat puis Ministre venait encore sous Castellane avec les pêcheurs de Grasse pour leurrer les farios du Verdon à la mouche.

Il y avait aussi les pêcheurs de grosses truites lacustres, ceux de Castellane et des environs et aussi (et surtout) ceux qui ne craignaient pas de faire deux heures de voiture dans l'espoir de se retrouver attelé à une de ces grandes truites argentées qui aurait pu rendre jaloux un pêcheur de saumon norvégien. La pêche dans les Gorges du Verdon, c'était ça : le bout du monde à une heure de voiture et le privilège des ministres accessible au prolo... pour le seul prix d'une carte de pêche annuelle.

De tout cela, il ne reste pas grand-chose. Le Moyen-Verdon est une rivière assassinée.

JC Michel



Les truites lacustres qui remontent depuis le lac de Sainte-Croix sont en parfaite condition physique.



Rétablissement des continuités écologiques du Verdon et de ses affluents : on avance enfin !

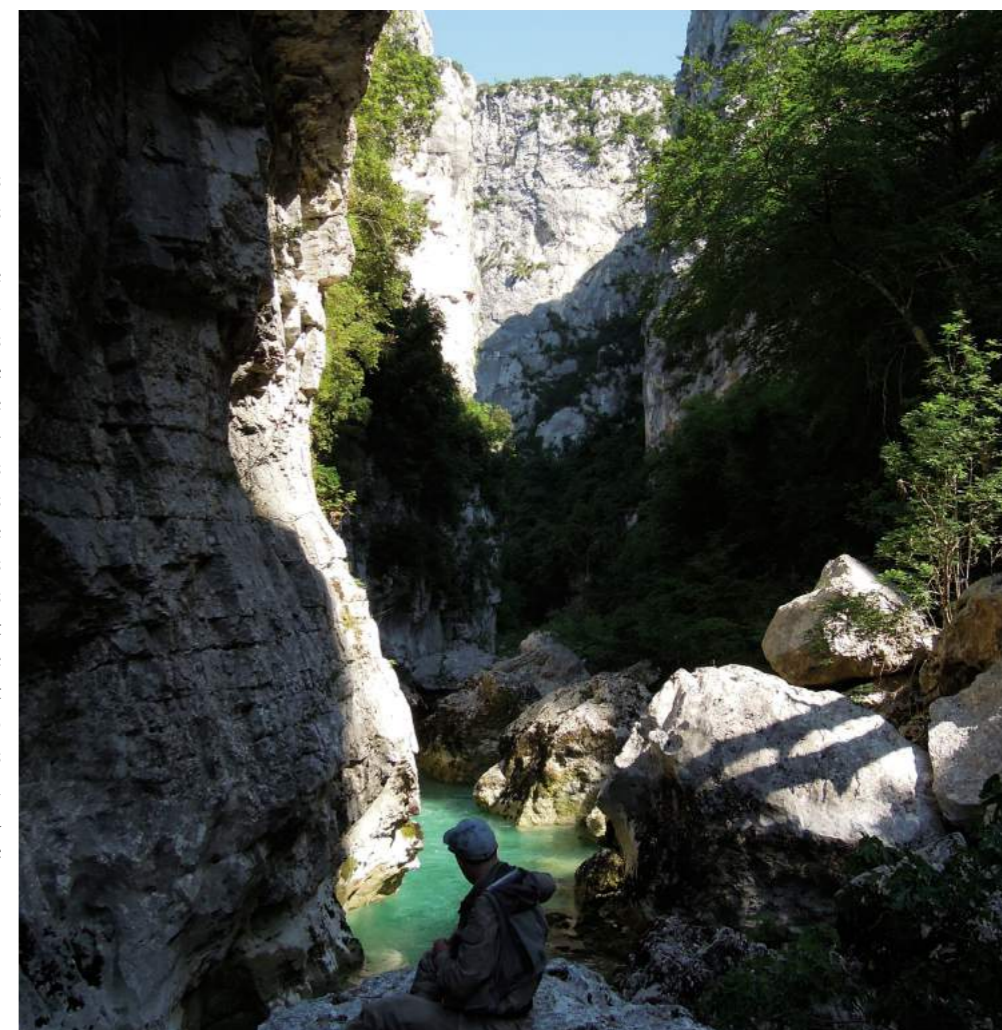
Le Verdon et certains de ses affluents sont classés en liste 2 pour le rétablissement des continuités écologiques. Cela veut dire qu'en septembre 2018 la loi impose que la circulation des espèces aquatiques et des sédiments soient rétablis. En 2017, un passage busé a été supprimé sur le Verdon. En 2018, c'est le seuil des Lices de Castellane qui sera supprimé mais également les seuils de Vinon-sur-Verdon ainsi que les seuils du Mallaurie (Fédération de Pêche 83 et AAPPMA du Bas-Verdon). Sur le Colostre, les travaux devraient commencer mais ils ne seront sans doute pas terminés. (PNRV) Pour le plus emblématique des ouvrages infranchissables du Verdon, le seuil de Gréoux, EDF doit présenter son scénario de rétablissement avant septembre 2018. Les travaux n'auront vraisemblablement pas lieu avant 2019 ou 2010. Ces chantiers auront sans doute plus d'efficacité sur l'amélioration des peuplements piscicoles du Verdon que toutes les guéguerres entre pêcheurs... En avant Monsieur Hulot ! Les rivières de France, leur biodiversité et les pêcheurs comptent sur vous !

JC Michel.

Saison 2017 dans le canyon

Cette année, les pêcheurs des Gorges n'ont pas été gênés par des débits trop élevés... c'est le moins que l'on puisse dire ! Les lâchers d'eau des premières semaines du printemps auraient pu faire croire à une saison normale mais très vite les débits ont été faibles, rendant les gorges accessibles très tôt dans la saison mais avec des résultats très moyens. La crue de novembre de 2016 n'a pas été très importante en termes de débits mais il semblerait que les populations de truite sédentaires du canyon n'aient pas du tout apprécié ce coup de chasse d'eau. Du côté des truites lacustres, la migration a été timide. Espérons que la saison 2018 soit une année neigeuse et arrosée !

JC Michel



L'apron du Verdon fait de la résistance

L'apron est un petit poisson chasseur nocturne (de la famille de la perche) qui vit sur le fond du lit de la rivière. Présent dans les Gorges, ce poisson discret est classé sur la liste rouge des espèces en danger critique d'extinction. On ne le rencontre plus que dans 5 rivières au monde. Dans le canyon, il fait l'objet d'un arrêté de biotope destiné à le protéger du piétinement et de la sur-fréquentation anarchique. Cette réglementation est contraignante mais nous demandons aux pêcheurs de la respecter et de ne pas piétiner les radiers. Une étude menée sur le régime alimentaire de ce poisson a montré que dans le Verdon son alimentation est perturbée : les aprons du Verdon sont maigrichons. En juillet et en août, ils ne parviennent pas à s'alimenter normalement et à trouver leur proie favorite. L'impact des lâchers d'eau sur le cycle biologique des invertébrés dont il se nourrit n'y est sans doute pas pour rien. Le sort de ce petit poisson méconnu des pêcheurs est emblématique des dysfonctionnements écologiques qui touchent les gorges du Verdon en raison de l'artificialisation à outrance de ses débits et du développement anarchique du tourisme de masse dans un milieu naturel. Le Verdon dans les gorges est une des plus belles rivières au monde : battons-nous pour qu'elle ne devienne pas une carte postale sans vie.

Protéger l'apron c'est aussi protéger les truites du Verdon. Sans une rivière en bonne santé les aprons, les truites et les pêcheurs n'ont pas d'avenir.

Les scientifiques disent que la population des aprons du Verdon est « précaire et fragile ».

2017 est une année à oublier. La seule chose positive à en retenir est que les agents de l'Agence Française de la Biodiversité ont découvert la présence de ce petit poisson 10 kilomètres en amont du couloir Samson. L'apron du Verdon est maigre mais il s'accroche à la vie !

JC Michel



Zingel asper, l'apron, est une espèce menacée et endémique au bassin méditerranéen.

BAS VERDON

Le no-kill dans le Verdon : ni une hérésie, ni une solution miracle

Que ce soit dans le haut ou le bas Verdon, la pratique consistant à capturer les poissons et à les relâcher s'est généralisée depuis quelques décennies. Pourtant, on ne sait pas toujours quels sont les effets réels de cette pratique sur les cours d'eau et les partisans des deux camps s'accusent réciproquement de tous les maux.

Les partisans du no-kill pensent qu'il suffit de relâcher un poisson pour qu'une rivière soit bien gérée et pour repeupler en quelques saisons ce qui a été dépeuplé en 30 ans.

Les « préleveurs » de poissons, au contraire, vous diront que le no-kill ne sert à rien, que du moment qu'une truite a été piquée à l'hameçon elle est condamnée à mourir (sic !) alors autant la faire passer à la casserole...

Les deux se trompent. La vérité est plus nuancée et la politique du bouc émissaire n'est jamais la bonne.

Contre les partisans excessifs du no-kill, il faut dire que si les rivières de France sont moins poissonneuses que par le passé ce n'est pas parce que les « viandards » ont tout tué.

A une époque où nos cours d'eau étaient en bon état, toutes les années, des quantités impressionnantes de poissons étaient prélevées et l'année suivante, comme par miracle, il y en avait toujours autant (du moins, en début de saison !)

Si les hommes ont tué leurs rivières, ce n'est pas en tuant leurs poissons mais en les polluant, en construisant des barrages, en artificialisant les débits, en construisant des digues, en détruisant les petits ruisseaux où elles se reproduisaient et en détruisant leurs habitats dans la rivière.

Si les prélèvements excessifs ont eu un impact, cet impact ne fut pas quantitatif mais qualitatifs. Il y avait toujours autant de truites dans la rivière, mais comme dès qu'elles atteignaient la taille légale celles-ci passaient à la casserole, après quelques semaines de pression de pêche, les pêcheurs n'attrapaient plus « que des petites »... Et dans certaines vallées cela n'a pas changé : il y a des truites, mais seulement de petite taille.

Contre les « préleveurs » de poissons, il faut maintenant dire que bien pratiqué, le no-kill ne blesse absolument pas le poisson, qu'on peut reprendre la même truite plusieurs fois dans la même saison et même plusieurs années de suite et que si cette pratique n'augmente pas forcément le nombre de poissons présent dans la rivière, elle en augmente en revanche la taille (curieusement, quand on ne tue pas un poisson, il continue à grandir !). Et avoir des géniteurs de grande taille sur les frayères, c'est transmettre un patrimoine génétique diversifié et qui ne se limite pas à favoriser la reproduction de ceux qui grandissent le plus lentement.

De plus, il faut 4 ou 5 ans pour faire une grosse truite et si l'objectif du gestionnaire est de maintenir dans la rivière une certaine qualité de peuplement et non de faire passer à la casserole le plus de truites mailées possible, les parcours no-kill permettent de maintenir un stock de poissons adultes plus important même s'ils n'augmentent pas la quantité de biomasse totale produite par la rivière.

La pratique du no-kill ne permet pas de faire augmenter la classe d'abondance des rivières (50 kg, 100 kg ou 200 kg/hectare) mais elle permet en revanche de conserver plus de poissons adultes présents sur les parcours.

Qu'en est-il dans le Verdon ?

Depuis plusieurs années, sur les 8 stations où sont effectuées des pêches électriques d'inventaires, une seule station est située dans un parcours no-kill. Curieusement, c'est sur cette station (Bas-Verdon 1) que le nombre de truites est le plus important, que la biomasse à l'hectare est la plus importante et c'est également celle où on trouve le plus grand nombre de truites supérieures à 23 cm et à 30 cm... quelle surprise !

Résultats Station Bas-Verdon 1 (No-kill : 3400 m)

Nombre de truites/hectare de cours d'eau :

Année :	2009	2010	2011	2013	2016
Truites supérieures à 23 cm :	45	Mise en no-kill	160	187	126
Truites supérieures à 30 cm :	0	du parcours	21	42	28
Nombre total d'individus :	3587	« BV1 »	2806	1903	2912

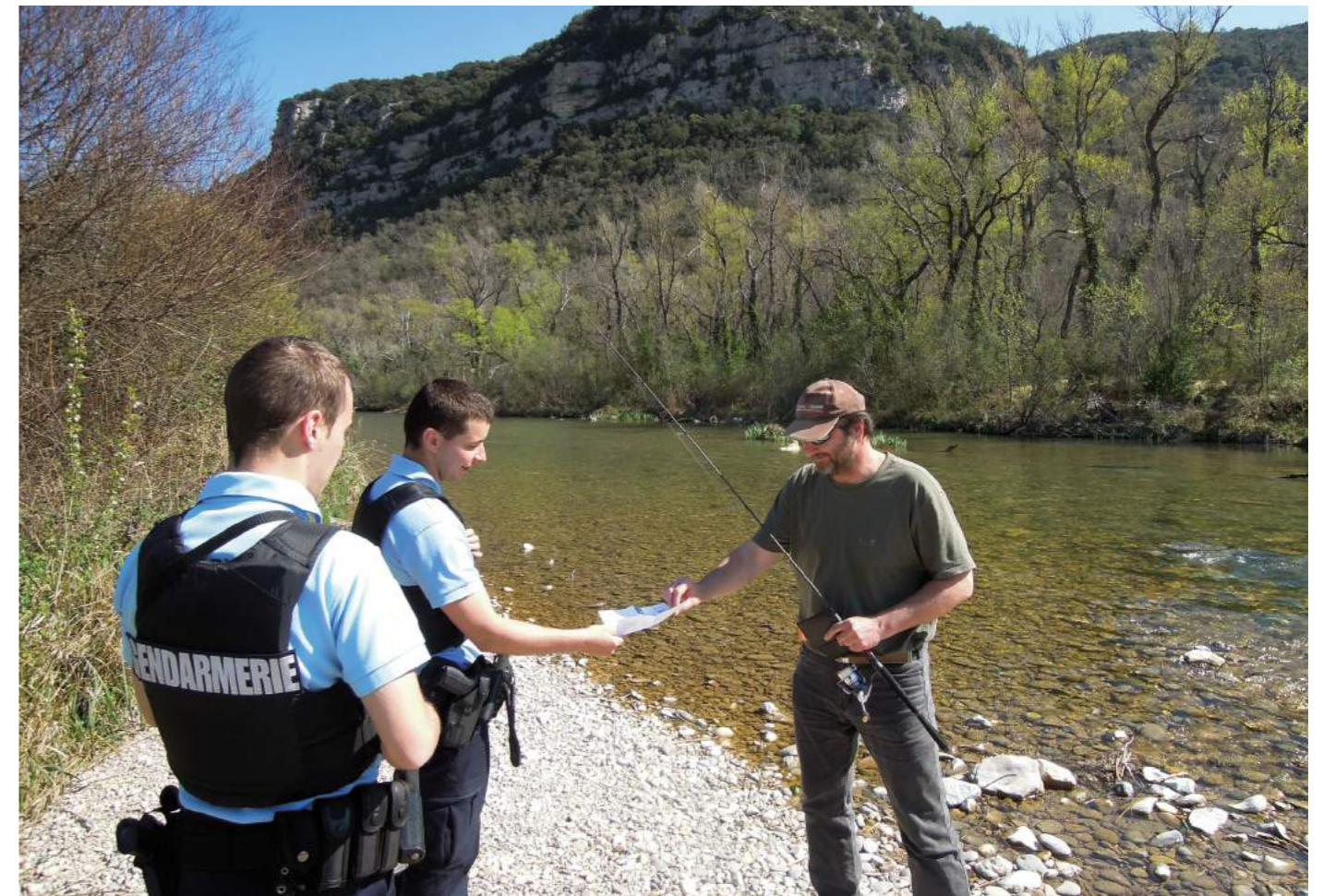
Par contre, ne croyez pas que la pêche sur ce parcours soit facile : plus d'un novice est reparti en pestant : « c'est des menteurs : il n'y a pas une seule truite sur ce parcours » !

Et oui, la pêche des poissons sauvages du Verdon est autrement plus difficile que celle des poissons d'élevages ! Cela peut créer quelques problèmes d'égo à ceux qui se croient irrésistibles...

J-C Michel



Truite du moyen Verdon capturée et relâchée deux années de suite. (59cm, puis 62cm). En novembre 2016, une crue à 120 m³/s lui est passée sur le dos mais en 2017, elle était toujours là !



Les gardes-pêches et la gendarmerie font appliquer la réglementation.

A propos des sédiments du Verdon

Dans une rivière, galets et sédiments jouent un rôle fondamental dans le bon fonctionnement du cours d'eau. C'est grâce à eux que les écoulements de nos rivières sont diversifiés, ils filtrent l'eau, stabilisent la température (inertie), alimentent les nappes phréatiques et les zones humides (rôle d'éponge restituant de l'eau en période de sécheresse). C'est également grâce à eux que les poissons trouvent un nid adéquat pour déposer leurs œufs et les invertébrés des habitats pour s'abriter.

Or, dans le moyen et le bas Verdon, depuis 50 ans, les grands barrages bloquent le mouvement des galets qui s'accumulent en amont de la queue de retenue du barrage de Castillon alors qu'en aval (Chaudanne, Gréoux) le lit des rivières s'enfoncé et les berges s'effondrent, nécessitant la construction de digues coûteuses (un million d'euros le kilomètre !)

En amont de Castillon, annuellement, il y a 30 000 m³ de sédiments en trop alors qu'en aval de Castellane il en manque 10 000 m³ par an. Selon l'étude sédimentaire rendue au début de l'année 2016, en cinquante ans, le lit du Verdon en aval des barrages s'est enfoncé de 2 à 5 mètres en moyenne sur la totalité de son cours. Cela veut dire moins de lieux de ponte pour les poissons, moins d'habitat, moins de zones de refuge latérales (bras mort, lône), bref, un Verdon moins diversifié et en moins bon état écologique. Sur certains secteurs, les galets ont totalement disparu et le fond de la rivière n'est plus qu'une dalle nue et sans vie.

Depuis plusieurs années, Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence permet à l'exploitant des ouvrages de curer les sédiments et de les faire exploiter commercialement.

Or, depuis 1997, l'extraction des sédiments est interdite en rivière. De plus, depuis 2007, l'arrêté ministériel du 30 mai 2008 impose que les matériaux extraits (lors des opérations d'entretien en amont des barrages) soient réinjectés en aval dans le lit des cours d'eau afin de respecter le profil d'équilibre de la rivière et son approvisionnement en sédiments.

La Fédération de Pêche des Alpes-de-Haute-Provence a demandé en décembre dernier aux élus de la CLE Verdon que des mesures soient prises afin de recréer dans le lit du Verdon une continuité sédimentaire afin que le SAGE Verdon soit en conformité avec ses propres statuts et que la vie revienne en force dans le Verdon...

A suivre.

JC Michel



Plus aucun galet. Par endroits, le bas verdon n'est qu'une dalle.

Voilà un lit de galets de rêve pour les truites du haut Verdon !



A quand une recharge sédimentaire avec de vrais moyens en aval des barrages du Verdon ?



Superbes frayères du parcours no-kill. Quand la granulométrie convient, de belles frayères apparaissent.

Déconcrétion du Colostre : les résultats

En 2016 l'aappma Verdon-Colostre et la Fédération de Pêche 04 ont procédé à une tentative pour briser la croûte calcaire qui cimente les galets du Colostre à hauteur du village de Saint-Martin-de-Brômes. En raison de débits de plus en plus faibles, de l'augmentation de la température de l'eau et de l'absence de crue, le fond du Colostre est moins accueillant pour la ponte des truites mais également pour les invertébrés d'eau douce (gammare, trichoptères, éphémères) qui sont la base de leur régime alimentaire.

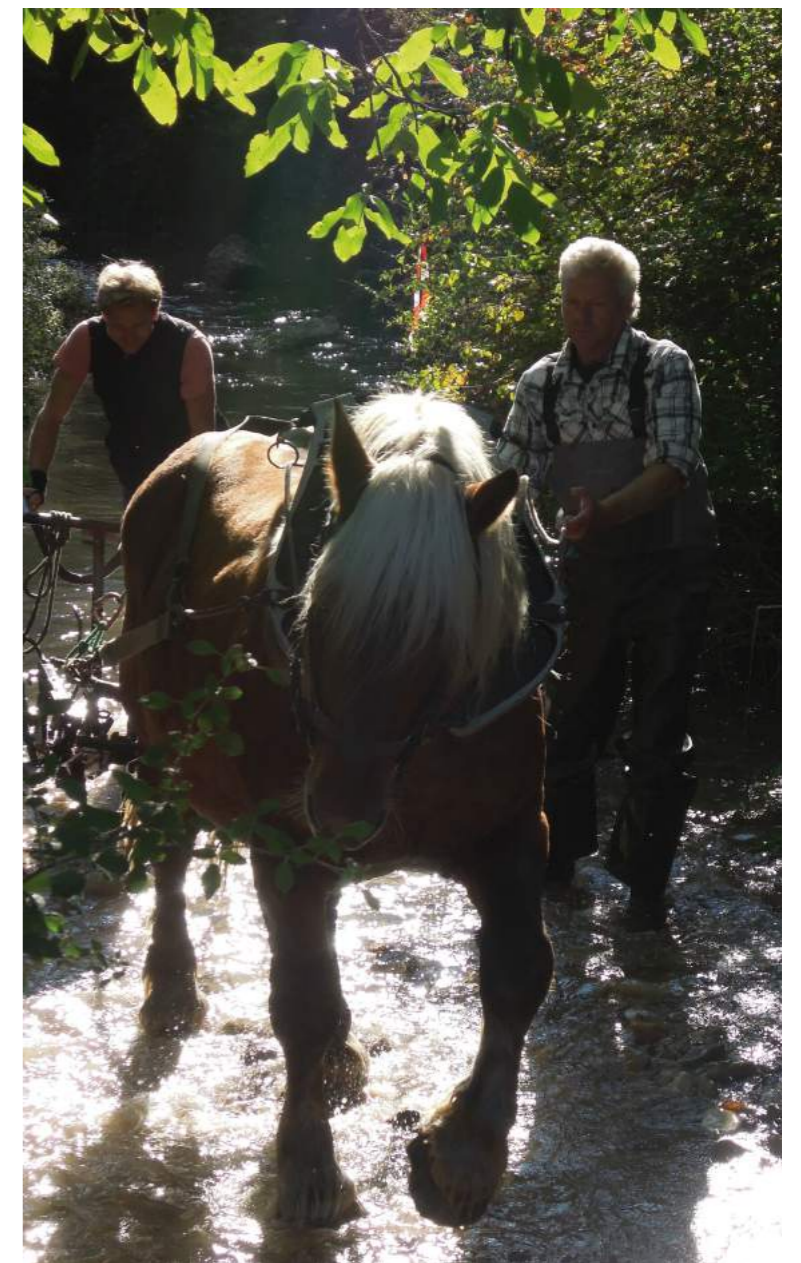
C'est ainsi qu'en septembre 2016 les truites du Colostre ont vu débarquer un drôle d'attelage dans le lit de leur rivière : un cheval de trait, une charrue et deux conducteurs qui ont sillonné de haut en bas le lit de la rivière sur le linéaire test afin d'en casser consciencieusement la croûte en question.

Le suivi a été réalisé pendant un an par la Fédération de Pêche des Alpes-de-Haute-Provence afin d'évaluer l'efficacité de cette opération (indice biotique global normalisé, suivi frayères, mesure de la vitesse de reconcrétion, pose d'une sonde thermique).

Malheureusement (ou heureusement !) le Colostre qui n'avait pas connu de crue depuis plusieurs années en a connu une deux mois plus tard ! Il n'a pas été possible d'observer de frayère, en revanche, deux aspects positifs liés à cette intervention ont pu être observés : le premier est que le fond de la rivière se concrétionne rapidement dans les secteurs peu profonds mais en revanche, dès que la profondeur excède 30 cm, les effets de la déconcrétion sont toujours nettement visibles plus d'un an après : la croûte brisée ne se reforme donc pas aussi rapidement que nous aurions pu le craindre.

Le second résultat important de cette opération a consisté en l'amélioration qualitative des peuplements en invertébrés : là où le lit de la rivière est déconcrétionné, la note IBGN augmente de façon très importante et le lit de galets permet alors d'accueillir des variétés d'invertébrés diversifiées et qualitativement supérieures à celles présentes lorsque le lit du Colostre est "bétonné" par les concrétions calcaires. En 2018, un essai sur un linéaire plus important sera effectué.

JC Michel



Entretien du Colostre. Le cheval et les hommes cassent la croûte. Galets du Colostre avec une croûte calcaire.

Taille légale de capture des truites : est-ce vraiment un combat d'arrière-garde ?

Il ne suffit pas de « durcir » la réglementation pour que les truites se multiplient comme des petits pains. Il en va de la taille légale de capture comme de la pratique du no-kill. Elle n'est pas un remède miracle. Ce n'est pas parce qu'une taille légale de capture est élevée que l'on va avoir plus de truites dans la rivière. Ce qui détermine en premier lieu le nombre de poissons présents dans une rivière, c'est la capacité d'accueil du cours d'eau et la présence ou non d'habitats diversifiés où les truites puissent accomplir leurs fonctions biologiques. A habitat égal, au total, il n'y a pas plus de truites dans une rivière où la taille légale de capture est élevée que dans une rivière où la taille légale de capture est basse. En revanche, ce qui change dans une rivière où la taille légale de capture est élevée, c'est la taille des poissons (Monsieur de Lapalisse n'aurait pas dit mieux !). Par contre, s'il y a plus de poissons adultes, il y a souvent moins d'individus au total.

La loi française dit que la taille légale de capture doit permettre aux poissons de s'être reproduit au moins une fois avant d'être prélevés. Actuellement, la taille légale de capture de la truite fario dans le Verdon et ses affluents est de 23cm.

Une étude conduite par la Fédération de Pêche des Alpes-de-Haute-Provence en 2016 montre que, dans le bas Verdon, c'est autour de 25 cm que l'on trouve le plus grand nombre d'individus à maturité sexuelle pour une classe d'âge. Or, ce « plus grand nombre » (dont la croissance est lente ou normale) ne doit pas cacher ce que nous pourrions appeler le « plus petit nombre » (20 % ?), celui constitué par les individus à forte croissance (les « géants »), ceux qui naissent plus gros que leurs congénères et adoptent dès leur plus jeune âge un comportement ichtyophage entraînant une croissance rapide et qui atteignent la taille légale de capture avant leurs congénères... et étant également les premiers à pouvoir être prélevés sans avoir eu le temps de transmettre leur patrimoine génétique à la première reproduction. Dans ce cas précis, nous favorisons les avortons plutôt que de favoriser la diversité génétique.

Dans le Verdon, certains individus de 27 cm ne sont pas encore parvenus à maturité sexuelle et pourtant nous pouvons les prélever...

On nous répondra avec justesse que deux cohortes d'âges peuvent se chevaucher (une truite 2+ dont la croissance est rapide peut avoir la même taille qu'une truite 3+ dont la croissance est lente) et que donc, en croyant protéger les 2+ à croissance rapide, on risque également de protéger les 3+ à croissance lente. L'argument est pertinent... sauf que, d'un point de vue statistique, il y a environ quatre fois moins de truites 3+ que de truites 2+ . Bref, on a 25% de chance de favoriser les petites truites et 75% de chance de défavoriser les grosses... Camarade, fais ton choix ! L'argument selon lequel il faut beaucoup de poissons de toutes les classes d'âge dans les rivières est un argument halieutique hérité du modèle productiviste agricole pyrénéen qui a eu pignon sur rue en France depuis les années cinquante. Nous devons apprendre à gérer différemment les affluents des grandes rivières et des lacs.

Dans les rivières sauvages de Laponie, d'Argentine, d'Amérique ou de Nouvelle-Zélande il n'y a pas forcément beaucoup de truites mais en revanche elles sont de grandes tailles... et les pêcheurs du monde entier viennent pour les pêcher.

Et cela n'empêche pas ceux qui le souhaitent d'aller dans un ruisseau pour se faire une poêlée de truites justes réglementaires lorsqu'il en a envie. C'est seulement un choix politique plus soucieux de biodiversité que d'harmonisation administrative.



La taille légale de capture doit assurer la maturité sexuelle des poissons en leur permettant de se reproduire au moins une fois. Plus si affinités...



Sans doute une vieille chaussure au bout du fil de ce pêcheur...

Exemple de la croissance d'une grande truite du Moyen-Verdon (écotype lacustre, scalimétrie) :

0+ : 12 cm (+12cm en 1 an), 1+ : 25cm (+13cm en 1 an), 2+ : 35cm (+10cm en 1 an), 3+ : 43cm (+8cm en 1 an), 4+ : 59cm (+16cm en 1 an), 5+ : 66cm (+7cm en 1 an), 6+ : 71cm (+5cm en 1 an), 7+ : 79cm (+8cm en 1 an), 8+ : 86cm (+7cm en 1 an), 9+ : 90cm (+4cm en 1 an).

L'auteur de cette lecture d'écaïlle conclut : « à 3 ans, la taille est de 35 cm, une croissance à qualifier de "très rapide". »

On voit clairement que c'est après 43 cm que la croissance de ce poisson exceptionnel a été la plus forte, il s'agit vraisemblablement du moment à partir duquel elle a commencé à se nourrir d'ablettes dans le lac de Sainte-Croix.

On pourrait penser que ce qui est vrai pour cette « géante » lacustre n'est pas vrai pour les truites sédentaires du Verdon présumées plus petites.




Or, en 2016, la scalimétrie d'une truite du bas Verdon de 78 cm (écotype rivière) a montré que ce poisson sédentaire était âgé de seulement 7 ans et demi... Soit exactement la même croissance qu'une fario du Verdon d'écotype lacustre...

Bizarre ? vous avez-dit bizarre ? comme c'est bizarre !

A titre de comparaison voici la croissance d'une truite de mer normande (taille légale de capture 35 cm) :

A l'âge 3+ (environ 35 cm), la truite fario normande dévale dans la mer, grossit et devient « truite de mer ». En une année elle peut alors atteindre une taille comprise entre 43 et 66 cm lorsqu'elle remonte dans sa rivière... Alors, on fait quoi ?

JC Michel

Type Finnock	Type 1 hiver en mer	Type 2 hivers en mer
		
Remonte en rivière l'année même de sa dévalaison. Tailles comprises entre 28 et 45 cm (poids 250 g à 1,2 kg). Capturé couramment sur la Touques.	Remontée en rivière après une année entière passée en mer. Tailles comprises entre 43 et 66cm (poids 1 à 3,6 kg). Le plus fréquent dans toutes les rivières du Nord-Ouest.	Remontée en rivière après deux années entières passées en mer. Tailles comprises entre 62 et 85 cm (poids 3 à 8 kg).

Source © salmonides-migrateurs.over-blog



Une frayère artificielle sous le seuil de Gréoux

La truite est un poisson migrateur qui remonte les rivières jusqu'à ce qu'elle trouve un ruisseau ou un lit de galet propice pour se reproduire. Le seuil de Gréoux-les-Bains (appelé à être arrasé dans le cadre de la politique de rétablissement des continuités écologiques) constitue actuellement un obstacle infranchissable pour la migration des truites. Par le passé, l'aappma locale et la Fédération de Pêche 04 procédaient à une pêche électrique pour permettre aux géniteurs de regagner l'amont. Or, cette opération avait pour inconvénient d'assécher le seuil sur près d'un kilomètre et de relarguer la vase qu'il contient en aval. De plus, réchauffement climatique aidant, les truites ont retardé leur migration et ces dernières années, lorsque la pêche électrique était effectuée fin octobre, les géniteurs n'étaient pas toujours présents en grand nombre. Ainsi est née l'idée de ne plus effectuer cette opération et de créer une frayère artificielle sur place par un apport de graviers en aval immédiat du seuil. L'opération a été réalisée en octobre dernier : quelques dizaines de mètres-cubes de matériaux ont été déversés dans le Verdon sur les dalles rocheuses situées en aval du seuil. Ensuite, le gravier a été étalé au râteau par les bénévoles de l'AAPPMA Verdon-Colostre. Début décembre, les premières truites ont pu être observées alors qu'elles prenaient possession de ce nouveau lit et vers la mi-décembre nous avons pu constater par 50 cm de profondeur la présence d'un nid creusé par les truites. Une frayère de près de 5 m² est apparue. Quand on sait le nombre de géniteurs présent sur ce secteur, le résultat est modeste, mais, en attendant que les truites du Verdon puissent recommencer à circuler librement de Vinon à Saint-Martin-de-Brômes, c'est mieux que rien !
JC Michel



Création d'une frayère artificielle en aval du seuil de Gréoux. Les bénévoles de l'aappma étalent les sédiments.



Et miracle dès le premier hiver, les truites s'installent pour le ballet nuptial...

Rejets, stations d'épuration et qualité des eaux, beaucoup a été fait, beaucoup reste à faire

Tout ce qui part dans les égouts finit tôt ou tard dans nos rivières. De nos jours, tout le monde bombe le torse lorsqu'il est question de défendre l'environnement mais personne ne s'intéresse aux stations d'épurations. Elles sont l'envers gênant de nos cartes postales et de nos dépliants touristiques. On aimerait ne pas les voir et nos élus aimeraient surtout qu'elles coûtent le moins cher possible à leur commune, actualisant la réplique de Tartuffe : « cachez cette STEP que je ne saurais voir ! ». De tout temps, les cours d'eau ont été considérés comme un prolongement des égouts. Le problème, c'est que nos agglomérations sont de plus en plus importantes et marquées par une saisonnalité estivale et qu'il y a de moins en moins d'eau dans nos rivières pour diluer les rejets en question. Certaines stations d'épuration sont performantes mais d'autres vieillissent et impactent d'autant plus nos cours d'eau. Leur reconstruction ou rénovation a un coût très lourd. Sur la liste rouge, on peut citer Castellane, Riez, Valensole... Bonne nouvelle pour 2017 : la station d'Allemagne-en-Provence (sur le Colostre) a été refaite à neuf (DLVA). Enfin, sur la station d'épuration de Gréoux-les-Bains, un système de filtration tertiaire a été installé en 2016 et pour la première fois la station d'épuration de Gréoux-les-Bains a été classée comme « conforme » à son arrêté préfectoral... Nous nous en réjouissons.

Nous nous en réjouissons mais en même temps nous nous étonnons que le Verdon à Gréoux-les-Bains soit la seule station de mesure du réseau de « Surveillance des eaux superficielles » dans le Verdon (sierm.eaurmc.fr code station 06155980) dont la qualité des eaux s'est dégradée de 2015 à 2017. Peut-être que certains ont profités de l'augmentation des débits du Verdon pour se « soulager ». En amont de la STEP le NH₄ est inférieur à 0,05mg/l. En aval, il était à 0,5mg/l en novembre dernier. Le SAGE Verdon prévoit que le NH₄ présent dans la rivière ne doit pas dépasser 0,1mg/l pour ne pas porter atteinte à la qualité des peuplements piscicoles et pour permettre un bon état écologique des eaux. Avec en novembre un taux de NH₄ cinq fois supérieur à la norme, on imagine ce que nos truites doivent se prendre dans les narines en juillet et août... Si vous plait, faites quelque chose !



Rejet thermal Verdon.

Rejet thermal ruisseau Notre Dame.

Haut : traces de chlorure ferrique à la sortie de la STEP de Gréoux. Ci-dessus : canal en aval de la STEP de Gréoux.

État des eaux de la station

Années (1)	Bilan de l'oxygène	Température	Nutriments		Acidification
			Nutriments N	Nutriments P	
2017	TBE	Ind	TBE	TBE	BE
2016	TBE	Ind	BE	TBE	BE
2015	TBE	Ind	BE	TBE	BE
2014	TBE	Ind	BE	TBE	TBE
2013					
2012	BE	Ind	MOY	BE	TBE
2011	BE	Ind	MOY	BE	TBE
2010	BE	Ind	MOY	BE	BE
2009	TBE	Ind	MOY	TBE	BE
2008	TBE	Ind	MOY	TBE	BE

Ammoniaque Verdon.



Filtre tertiaire de la STEP de Gréoux mis en place en 2016. Or pour fonctionner, ce filtre exige que le taux de matière en suspension (boue) soit très faible...

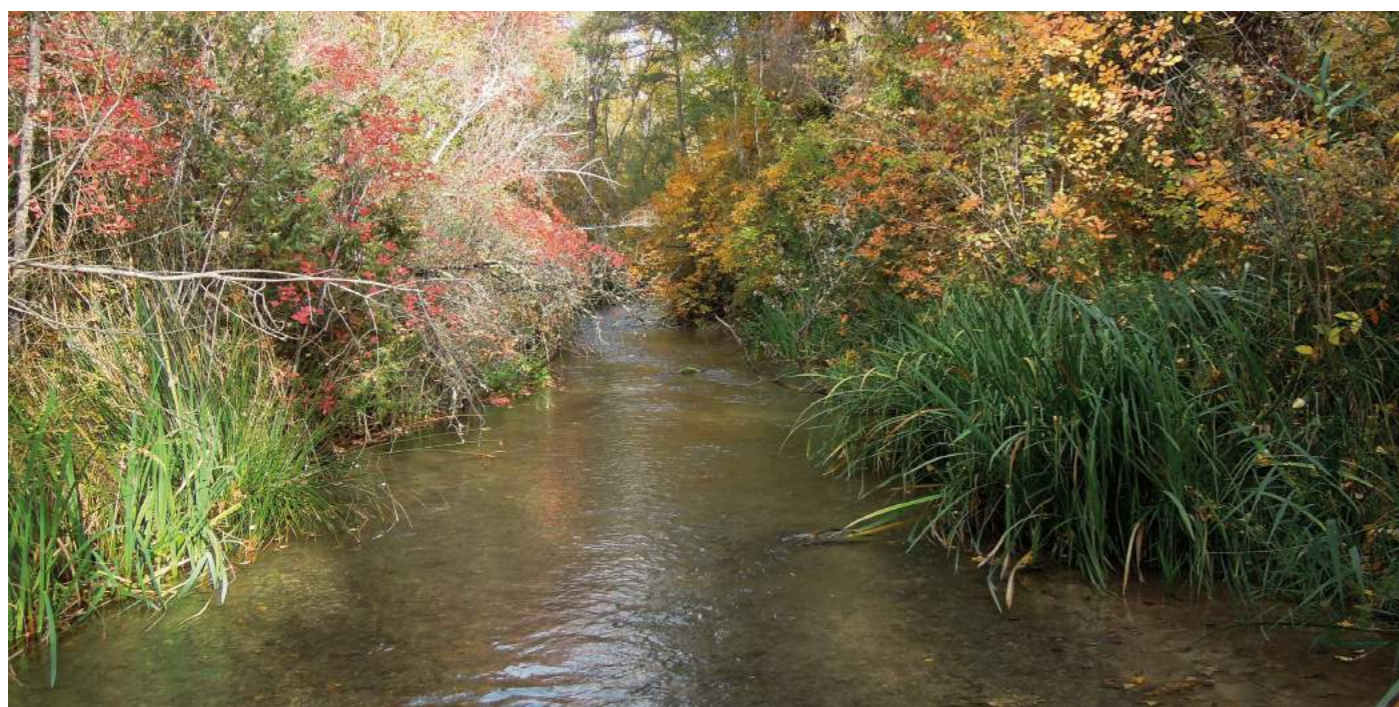
Le Colostre, poumon du bas Verdon

Le Colostre est actuellement une rivière qui n'est plus que l'ombre d'elle-même. Recalibrée au bulldozer, envahie de ronces, victime de prélèvements et d'étiages de plus en plus long et de plus en plus sévères, souillée par les rejets de plusieurs stations d'épuration, il faut avoir plus de 40 ans pour se rappeler à quel point cette rivière fut belle, poissonneuse et accueillante pour la biodiversité.

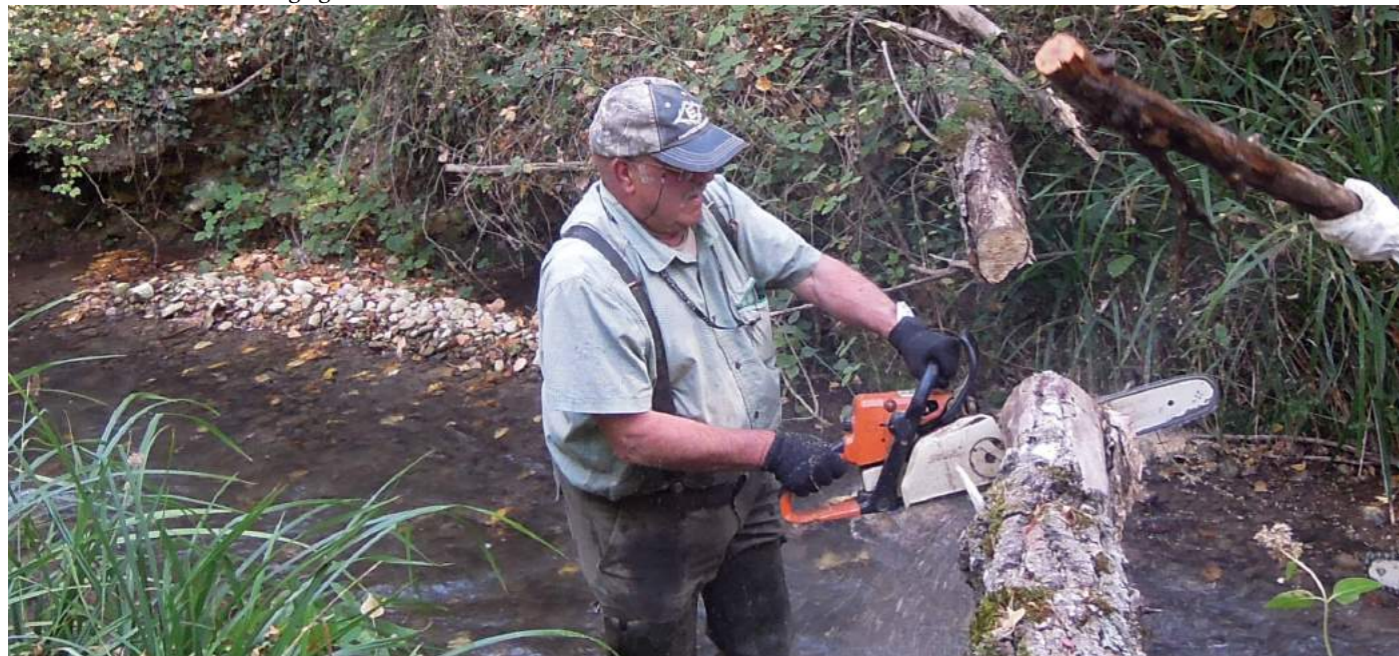
Adieu les méandres, les adoux, les zones humides, adieu aussi les services qu'ils rendaient à la biodiversité et aux hommes (soutien d'étiage et lutte contre la sécheresse). Conscients de cette situation, les communes riveraines et le Parc Naturel Régional du Verdon ont entrepris un ambitieux projet de renaturation afin de redonner vie au Colostre et d'en faire à nouveau un lieu bucolique et agréable pour tous. 2018 sera encore une année de mise en place mais dès 2019 la première tranche de travaux (5km) devrait être effectuée.

De leur côté, la Fédération de Pêche et l'aappma Verdon Colostre ont entrepris un recensement des adoux du Colostre situés entre Saint-Martin-de-Brômes et Riez. Les adoux sont de petits affluents dans lesquels les truites remontent pondre. Les alevins qui naissent là bénéficient d'une eau exempte de rejet de station d'épuration et d'un habitat adapté à leur petite taille avant de grandir et de rejoindre le cours d'eau principal. Souvent, pour les besoins de l'irrigation, ces ruisseaux ont été canalisés, busés ou rendus inaccessibles aux géniteurs. De toutes petites améliorations effectuées avec l'accord des propriétaires pourraient les rendre à nouveau accueillant pour la ponte des truites mais avant cela, il faut apprendre à connaître ce « chevelu » de minuscules ruisseaux invisibles derrière les talus ou au bord des champs. Si vous connaissez bien les secteurs de Riez, Allemagne et Saint-Martin et que vous souhaitez nous aider dans cet inventaire en nous signalant les ruisseaux que vous connaissez, merci de prendre contact avec nous (cebenjc@orange.fr).

JC Michel



Colostre d'automne, dans ses gorges, sous Saint-Martin.



Entretien du Colostre par les bénévoles.

Tintin au pays des nègres à peau blanche ?

Le contrat de rivière Verdon 2 a été signé en juin dernier à Vinon-sur-Verdon. Rappelons que ce document a pour objectif de planifier les actions destinées à améliorer la gestion de l'eau dans un bassin versant. Il concerne la gestion des risques d'inondation, l'assainissement et la gestion et la restauration des milieux aquatiques. Ainsi, pour les 5 prochaines années, 47 millions d'euros seront consacrés aux actions prévues (soit une moyenne de plus de 9 millions d'euros par an). On pourrait penser que c'est énorme.

Or, que rapporte l'exploitation industrielle des eaux du Verdon à EDF et à la SCP (Société du Canal de Provence) en une année ?

EDF : les 5 barrages du Verdon produisent 600 000 000 kw à 15 centimes = 90 000 000 euros par an

SCP : 200 000 000 m³ d'eau à 1 euro = 200 000 000 euros par an.

Le contrat de rivière Verdon représente environ 3 % de la richesse produite par la mise sous tutelle des eaux du Verdon. Et quand on sait que l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse finance à hauteur de 50 ou 80 % ce contrat de rivière (avec l'argent du contribuable) et que le reste est financé par la Région et les communes, il n'est pas difficile de comprendre qui exploite qui.

Un bel exemple d'aménagement du territoire au bulldozer et d'exploitation des populations (quantité négligeable).

Les riverains du Verdon sont traités comme des nègres à peau blanche. On se paye de mots en parlant de « solidarité aval-amont » : la richesse ne va que dans un seul sens.

De plus, pas un seul euro a été investi pour restaurer les milieux aquatiques du Verdon dans le premier contrat de rivière. Et dans le second contrat, cela devrait changer en 2019 avec le Colostre (ouf !) mais toujours rien pour renaturer le Verdon !.

Le tourisme de masse, EDF et la SCP se partagent le gâteau.

Et pour les nègres à peau blanche : tintin !

JC Michel



Michel Robert n'est plus

Notre Ami Tchèou nous a quitté en novembre dernier, juste un peu avant que ses truites du Colostre ne commencent à pondre. Désormais elles sont orphelines.

Toute sa vie il avait œuvré au sein de notre association (ancienne « Gaule saint-martinoise » devenue « AAPPMA Verdon-Colostre ») afin que les pêcheurs du Colostre et du Verdon puissent pêcher des poissons sauvages dans des rivières vivantes. Il avait connu l'âge d'or du Colostre et du Verdon, il avait vu leur déclin mais il ne s'était pas résigné, il n'avait pas tourné le dos.

Tchèou était la mémoire de notre AAPPMA. Saint-martinois de cœur, la suppression du nom de son village dans le sigle de l'association l'avait un peu contrarié (« je ne peux pas être d'accord, mais je suis quand même avec toi ») mais il avait eu l'intelligence d'avancer à nos côtés et de mettre en avant l'intérêt des poissons et des rivières plutôt que les querelles de clochers.

Tchèou était de toutes les croisades : les pêches électriques, les conseils d'administration, les ateliers pêche et nature pour les enfants, les chantiers.

Des truites, il en avait suffisamment capturées pour ne pas chercher à se mettre en avant en tant que pêcheur. Ce qu'il aimait, c'était faire du bien à nos rivières et il ne se privait pas de remettre les pêcheurs d'opérette à leur juste place.

Du haut du pont de Saint-Martin, plusieurs fois par semaine, il allait compter les truites qui se tiennent dans le petit courant en amont de la pile. « Il y en a 5... Il y en a 9... » me disait-il au téléphone.

Le bonheur est simple.

Un mois plus tôt nous étions ensemble dans les gorges du Colostre pour lever les embâcles. Je le vois encore marcher devant nous entre les ronces avec sa tronçonneuse sur l'épaule...

A une époque où certains pêcheurs ne savent plus comment fonctionne une rivière vivante, les connaissances de terrain de cet homme vrai et lumineux vont manquer.

A nous d'inventer un avenir qui soit à la hauteur de sa rencontre.

Merci l'Ami !

Jean-Christian Michel



Tee-shirts Verdon

L'aappma Verdon Colostre met à votre disposition ses tee-shirts :



« Truite qui saute » (vert, noir ou blanc) : 20 euros + 5, 74 euros de frais de port.
« L'or du Verdon » (gris) : 20 euros + 5, 74 euros de frais de port.
Toutes tailles de M à XXL. Seuls les blancs sont dispos en S.

Envoyez votre règlement à : AAPPMA Verdon-Colostre (chez Jean-Christian Michel),
Le Bas de Villedieu, 04210 Valensole.

L'aappma tient à remercier Jean-Michel Radix, excellent pêcheur et défenseur des rivières de l'Est de la France qui a amicalement réalisé les dessins de ces tee-shirts. La vente de ces tee-shirt n'a pas un but lucratif, elle vise seulement à compenser les frais d'impression du bulletin d'information « La truite méditerranéenne du Verdon ».

Emission de radio

En allant sur le site de l'AAPPMA Verdon-Colostre, vous pouvez écouter deux émissions diffusées par Radio Verdon en novembre dernier et intitulées : « Regard d'un pêcheur sur le Verdon ».

Contacts :
AAPPMA du Haut-Verdon : benji_isouard@yahoo.fr
AAPPMA Verdon-Colostre : cebencj@orange.fr

Les truites du Verdon tiennent à remercier leur ami Philippe qui a encore une fois réalisé bénévolement la mise en page de ce bulletin d'informations.



Pêcheurs, paysages et truites de la vallée du haut Verdon. Cherchez l'intrus...

